



Procès-verbal du Conseil d'établissement		
CE-1718-07	27 juin 2018, 19 h 15	Local 1060

<b>Pour représenter les parents</b>	
M. Martin Labbé, représentant au comité de parents M. François Lépine, substitut au comité de parents	M <sup>me</sup> Caroline Paquin M. Daniel Tremblay M. Guylain Tremblay
<b>Pour représenter les élèves</b>	
Aucun	
<b>Pour représenter le personnel</b>	
M. Nicolas Beaudette, enseignant M. Julien Brouillette, personnel de soutien M <sup>me</sup> Marie-Josée Frenette	M <sup>me</sup> Dominique Lacasse, enseignante M. Shawn Mac Farlane, enseignant M <sup>me</sup> Andrée Ross, enseignante
<b>Pour représenter la communauté</b>	
Aucun	
<b>La direction</b>	
M. Francis Bélanger	
<b>Étaient absents</b>	
M <sup>me</sup> Brigitte Bouchard, parent M. Marcel Brie, enseignant M. Louis-Eden Caron-Latulippe, élève M <sup>lle</sup> Rosalie Gagnon Mme Audrey Lemay, Pilier Jeunesse M. Alain-Claude Oussou, parent M. Benoît Thibodeau, personnel professionnel Mme Patricia Pichette, Maison des jeunes L'Antidote	

## **ORDRE DU JOUR**

### **Réunion extraordinaire du 27 juin 2018**

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (📄 inclus)
3. **Dossiers pour décision**
  - 3.1. Approbation des principes des frais exigés aux parents 2018-2019 (📄)
  - 3.2. Approbation des frais exigés aux parents 2018-2019 (📄)
  - 3.3. Adoption du budget de l'établissement 2018-2019 (📄)
  - 3.4. Approbation d'un amendement à la grille-matières en FPT1 (📄)
  - 3.5. Adoption du rapport annuel du conseil d'établissement 2017-2018 (📄)
4. Clôture de la réunion

5 min

70 min

VERSION FINALE

1. Mot de bienvenue

Monsieur François Lépine souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (📄 inclus)

Aucun ajout n'est demandé.

Monsieur Guylain Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.  
Monsieur Martin Labbé le seconde.

**Adoptée à l'unanimité**  
**RÉSOLUTION 1718-07-01**

3. **DOSSIERS POUR DÉCISION**

3.1 Approbation des principes des frais exigés aux parents 2018-2019 (📄)

Le document est le même qui a été présenté lors de la rencontre du 18 juin dernier, donc aucune modification n'a été apportée.

Monsieur Francis Bélanger fait part que le ministère a annoncé une nouvelle mesure qui octroie 12 \$ par élève, ce qui représente un montant d'environ 12 000 \$ pour l'école. Le ministère de la Culture a également annoncé un montant de 25 \$ par élève, pour des sorties culturelles.

Il rappelle que l'école pourra organiser des sorties payantes en dehors des 180 jours de classe prévues au calendrier scolaire. Les sorties qui n'occasionnent aucun coût pour les parents sont autorisées.

Les membres s'interrogent sur les impacts qu'auront les coupures gouvernementales sur le service aux élèves et le budget de l'école et font part de leurs préoccupations.

Monsieur Martin Labbé propose l'adoption des principes des frais exigés aux parents 2018-2019, secondé par monsieur Julien Brouillette.

Résultat du vote : 7 en faveur  
2 pour  
1 abstention

**Adoptée à la majorité**  
**RÉSOLUTION 1718-07-02**

### 3.2 Frais exigés aux parents

Les frais de matériel ont été retirés pour certaines disciplines (arts plastiques, science, adaptation scolaire, etc) ainsi que les frais de 50 \$ des programmes d'anglais et Arts et Tic, afin de respecter la directive du ministère. Cependant les frais pour les concentrations musique (450 \$) et l'anglais (1500 \$) sont maintenus. Ces frais pour les concentrations feront l'objet d'une étude par la commission scolaire en vue d'une recommandation pour 2019-2020.

Monsieur Martin Labbé propose l'adoption des frais exigés aux parents 2018-2019. Madame Marie-Josée Frenette seconde.

Résultats du vote : 8 en faveur  
2 abstentions

**Adoptée à l'unanimité**  
**RÉSOLUTION 1718-07-03**

### 3.3 Adoption du budget de l'établissement 2018-2019

Monsieur Francis Bélanger présente le budget pour 2018-2019 et informe les membres des écarts avec celui de l'an passé.

Les membres se questionnent sur les sommes réservées aux investissements (budget 90) qui sont minimales, en tenant compte de la vétusté de l'école.

Monsieur Bélanger mentionne que la vétusté est un axe qui fait partie du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire et sera intégré dans celui de l'école comme prioritaire.

Les membres font part que c'est un point qui a également été soulevé par les élèves de l'école lors du forum Jeunesse tenu en février dernier.

Ils conviennent donc de faire parvenir la résolution suivante à la commission scolaire pour l'adoption du budget :

CONSIDÉRANT l'entente de principe survenue dans le cadre du recours collectif provincial concernant les frais exigés aux parents;

CONSIDÉRANT les recommandations émises aux directions d'établissement par Me Jacob, avocat engagé par le secrétariat général de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT la directive du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, relativement à la gratuité des services éducatifs, émise en juin 2018;

CONSIDÉRANT la timide volonté du gouvernement d'allouer des sommes aux écoles pour compenser certains revenus qui étaient exigés aux parents;

CONSIDÉRANT que certains frais exigés aux parents sont essentiels pour maintenir et bonifier la qualité de certains projets pédagogiques et services éducatifs auprès de notre clientèle;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement se doit d'adopter un budget équilibré;



CONSIDÉRANT que la direction a été dans l'obligation de présenter des réductions pour certains postes budgétaires qui pourraient affecter la qualité de certains projets pédagogiques et le retrait de plusieurs sorties éducatives;

CONSIDÉRANT les inquiétudes émises par les membres du conseil d'établissement concernant un manque de revenus possible nécessaires au bon fonctionnement de l'école;

CONSIDÉRANT la possibilité que l'établissement se retrouve en déficit à la fin de la prochaine année financière;

CONSIDÉRANT que si l'établissement se retrouvait en situation de déficit, la direction serait dans l'obligation d'identifier des moyens de réduction des dépenses qui pourraient avoir des impacts sur les services aux élèves;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'établissement désirent maintenir une école attrayante, accueillante tout en offrant des services à la hauteur des besoins.

CONSIDÉRANT que l'école secondaire La Camaradière bénéficie d'une situation géographique stratégique au sein de la commission scolaire de la Capitale;

CONSIDÉRANT que l'école secondaire La Camaradière est utilisée comme établissement principal pour faire la promotion de la commission scolaire lors d'un salon en octobre;

CONSIDÉRANT que l'environnement physique de notre établissement a été identifié comme une priorité, ces nouvelles orientations budgétaires ne permettront probablement plus d'atteindre nos objectifs;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Andrée Ross, secondée par monsieur Martin Labbé, il est résolu, à la majorité :

D'ADOPTER le budget de l'établissement 2018-2019, en tenant compte des considérations ci-dessus;

DE TRANSMETTRE cette résolution à la commission scolaire;

DE MANDATER le président du conseil d'établissement de produire une lettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, pour lui transmettre nos inquiétudes.

RÉSULTAT DU VOTE :

4 pour  
3 contre  
3 absentions

Adoptée à la majorité  
**RÉSOLUTION 1718-07-04**

3.4 Approbation d'un amendement à la grille-matières en FPT1 (📄)

Monsieur Francis Bélanger présente les modifications à l'horaire pour les élèves en formation préparatoire au travail.

Madame Caroline Paquin propose l'adoption de l'amendement à la grille-matières en FPT1. Monsieur Shawn Mac Farlane seconde.

**Adoptée à l'unanimité**  
**RÉSOLUTION 1718-07-05**

3.5 Adoption du rapport annuel du conseil d'établissement 2017-2018 (📄)

La rencontre de ce soir sera ajoutée. De plus, les membres demandent à ce qu'un paragraphe soit inséré pour mentionner la discussion traitant des frais exigés qui s'est déroulée dans un climat sain et constructif.

4. Clôture de la réunion

La levée de l'assemblée est proposée à 21 h 05 par monsieur Guylain Tremblay, secondé par monsieur Julien Brouillette.

**Adoptée à l'unanimité**  
**RÉSOLUTION 1718-05-06**

---

Christiane Côté  
Secrétaire

---

François Lépine  
Président